

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0309**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Réfection de l'étanchéité des toitures du collège Senard - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0309**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Réfection de l'étanchéité des toitures du collège Senard - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le collège Charles Senard de Caluire et Cuire a été construit en 1970. Il est composé de 5 bâtiments dont 3 concernés par les travaux (la loge, l'externat et les logements). Cela représente 2 595 mètres carrés de surface travaux. Les 2 autres bâtiments ne sont pas concernés car l'étanchéité de la demi-pension a déjà été reprise en 2007 et la toiture de l'atelier est en bac acier.

L'opération consiste à enlever l'étanchéité actuelle qui est très vétuste, reprendre l'isolation afin d'apporter au bâtiment une meilleure résistance thermique et enfin d'équiper l'ensemble des bâtiments de gardes corps réglementaires.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché concernant les travaux de réfection de l'étanchéité des toitures du collège Senard à Caluire et Cuire.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation du code des marchés publics, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 7 mai 2015, a classé les offres et choisi :

- L'offre de l'entreprise SIC ETANCHEITE pour un montant de 253 718,30 € HT, soit 284 164,50 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la réfection de l'étanchéité des toitures du collège Senard à Caluire et Cuire et tous les actes y afférents, avec l'entreprise SIC ETANCHEITE pour un montant de 253 718,30 € HT, soit 284 164,50 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, formation individualisée, sur l'opération n° 0P34O4723A.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2015 et suivants - compte 231351 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.